

Barème 2023 des prestations d'action sociale interministérielles et ministérielles

ACTIONS SOCIALES



Il s'agit de l'application des nouveaux taux annuels pour les prestations interministérielles d'action sociale à réglementation commune ainsi que le nouveau barème applicable en 2023 aux prestations pour

BO du 2 mars 2023

SG/SRH/SDDPRS/2023-144 du 24-02-2023

Barème 2023 des prestations d'action sociale interministérielles et ministérielles à destination des agents du ministère de l'agriculture et de la souveraineté alimentaire

RESUME : Conditions générales et spécifiques des prestations d'action sociale interministérielles et ministérielles pour l'année 2023.

Il s'agit de l'application des nouveaux taux annuels pour les prestations interministérielles d'action sociale à réglementation commune ainsi que le nouveau barème applicable en 2023 aux prestations pour séjours d'enfants au bénéfice des agents dont la gestion relève des secrétariats généraux communs départementaux (SGCD). Ce nouveau barème a été adapté, comme tous les ans en faveur des agents du ministère chargé de l'agriculture affectés hors des directions départementales interministérielles (DDI).

Télécharger la note de service

<https://info.national.agri/gedei/site/bo-agri/instruction-2023-144>

MINISTÈRE DE L'AGRICULTURE ET DE LA SOUVERAINETÉ ALIMENTAIRE

SOMMAIRE

Conditions générales d'attribution des prestations d'action sociale.....	Page 4
Méthode de calcul du Quotient Familial (QF) et cas particuliers à adapter	Page 5
I - Prestations interministérielles d'action sociale (fiches F0 à F13)	
PRESTATION REPAS	
F0.....Subvention versée pour les repas servis dans les restaurants administratifs (R.A.) et inter administratifs (R.I.A.).....	Page 6
AIDE A LA FAMILLE	
F1.....Allocation aux parents séjournant en maison de repos avec leur(s) enfant(s).....	Page 7
SÉJOURS D'ENFANTS	
F2 et F2 BIS.....Séjours en centre de vacances avec hébergement.....	Pages 8 et 9
F3 et F3 BIS.....Séjours en centre de loisirs sans hébergement.....	Pages 10 et 11
F4 et F4 BIS.....Séjours en maison familiale de vacances et gîtes.....	Pages 12 et 13
F5 et F5 BIS.....Séjours dans le cadre éducatif.....	Pages 14 et 15
F6 et F6 BIS.....Séjours linguistiques.....	Pages 16 et 17
ENFANCE HANDICAPÉE	
F7Allocation aux parents d'enfants handicapés de moins de 20 ans.....	Page 18
F8Allocation spéciale pour jeunes adultes atteint d'une maladie chronique ou d'un handicap et poursuivant des études, un apprentissage ou un stage de formation professionnel au-delà de 20 ans et jusqu'à 27 ans.....	Page 19
F9Allocation en centre de vacances spécialisé pour enfants handicapés.....	Page 20
PRESTATIONS INTERMINISTÉRIELLES GÉRÉES PAR UN PRESTATAIRE	
F10.....Chèques vacances.....	Page 21
F11.....Chèque emploi service universel garde d'enfant 0/6 ans (CESU).....	Page 22
F12.....Aide au maintien à domicile à destination des retraités de l'État (AMD).....	Page 23

F13.....Aide à l'installation du personnel de l'État
(AIP).....Page 24

II - Prestations d'action sociale individuelles ministérielles (fiches F14, F15 et F16)

F14.....Allocation trousseau -
neige.....Page 25

F15.....Aide à l'accès au logement locatif (AALL)
.....Page 26

F16.....Aide à la
scolarité.....Page 29

III – Dossier-Agent * : à remplir, signer et à joindre avec l'annexe correspondante accompagnée des pièces justificatives.

IV – Annexes* : à remplir, signer et à joindre au dossier-agent accompagné des pièces justificatives.